

## CeTP – Consignes pour les 4 activités de formation pastorale

### Objectifs

L'étudiant participera pendant le temps de sa formation au CeTP à quatre activités de formation pastorale, organisées par l'UCLouvain, par les institutions de formation partenaires ou d'autres institutions proposant des activités de ce type.

Le programme de ces activités peut être étalé sur une journée, deux jours ou un cycle de conférence. La programmation de ces activités et formations doit être validée par la directrice des études de l'IDF, Mme C. Gosselin.

Des suggestions se trouvent chaque année :

- Sur le site de l'IDF : <https://idfnamur.be/activites-et-formations/>
- sur le site de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/fr/facultes/theologie/cetp-activites.html>

Dans le cadre de ces activités de formation pastorale, le CeTP organise chaque année une journée de formation spécifiquement destinée aux étudiants du CeTP à Louvain-la-Neuve. Cette journée est obligatoire en ce sens qu'elle doit être suivie au moins une fois au cours de la formation. La date de cette journée est reprise en rouge sur les site de l'IDF.

### Évaluation

La participation à ces 4 activités de formation pastorale est requise pour l'obtention du certificat, mais elle n'est pas créditée.

Pour l'évaluation, l'étudiant rédigera un bref rapport (une feuille recto verso) qui met en lumière ce qu'il retient de cette formation. Ce rapport est remis à la directrice des études de l'IDF.

Composition du rapport :

1. Première face : Présentation de l'activité. Qu'est-ce qui a été dit ?  
Qu'est-ce que j'ai appris de nouveau au cours de cette journée/session ?  
Quels sont les acquis qui ont été confirmés ?
2. Deuxième face : Réappropriation de l'activité. Quelles sont les confirmations, les questions, les interpellations que j'en retire pour le domaine de la pastorale dans lequel je suis engagé.e ?

Pour la journée organisée par le CeTP à Louvain-La-Neuve, il n'est pas demandé de faire de rapport, car la journée comprend toujours des temps de travail personnel et/ou en groupe. La participation active à la journée suffit pour valider l'activité.

La directrice des études établit la liste des activités auxquelles a participé l'étudiant et vérifie s'il a bien participé à ces 4 activités avant la délibération pour l'obtention du certificat.